

ARRETE
portant désignation des membres composant le jury d'entretien

Epreuve orale
Concours BLSES

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Le jury chargé d'évaluer les candidats pour l'épreuve d'entretien pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence 3 Economie ou Licence 3 Economie et MIASHS

est composé comme suit :

- M. ALARY DAVID, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. ALBY PHILIPPE, CHARGE DE COURS ET D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
- M. BATTE LOIC, CHARGE DE COURS ET D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
- Mme CLOSS ALEXANDRA
- Mme COJOCARU MARIA, LECTRICE
- M. CREMER JACQUES, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. DEL PINO JEROME, PROFESSEUR AGREGE
- M. GUY JEAN-LOUIS, MAITRE DE CONFERENCES
- M. MARCHAND-TONEL XAVIER, PROFESSEUR AGREGE
- M. PARENTY SEBASTIEN, CHARGE DE COURS ET D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
- Mme PECHOUX ISABELLE, MAITRE DE CONFERENCES
- M. PITEAU MICHEL, PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE
- M. POINAS FRANCOIS, MAITRE DE CONFERENCES
- M. REBEYROL VINCENT, MAITRE DE CONFERENCES
- M. SALVADO HUGO, PROFESSEUR AGREGE
- M. VANHOVE PASCAL, PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE
- Mme ULLA MARIE-HELENE, PROFESSEUR AGREGE

Article 2

Le jury sera présidé par François Poinas.

Article 3

L'admission est prononcée par François Poinas.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse,
le 11/06/2024

Le Directeur,
Christian COLLIER

